

A Gretz-Armainvilliers, le 29 février 2024

Index égalité Femmes-Hommes

Conformément à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018, **ROT** publie le résultat de son index égalité femmes-hommes pour l'année 2024 (calculé sur l'année 2023).

Cet index est noté sur 100 points. Il permet de mesurer les éventuels écarts entre les femmes et les hommes afin de faire progresser l'égalité Femme – Hommes dans l'entreprise.

Respecter le principe d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes fait partie des valeurs importantes de ROT.

Pour l'année 2024, ROT ne peut calculer son Index Egalité Femmes-Hommes.

Toutefois, voici le détail des différents indicateurs :

1. Indicateur relatif à l'écart de rémunération : non calculable ;
2. Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : 25/35 points ;
3. Indicateur relatif au % de salariées ayant été augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité : non calculable car aucune salariée n'est revenue de congé maternité sur la période ;
4. Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 5/10 points.

Cela étant, dans une volonté d'amélioration continue, ROT s'engage à poursuivre ses actions visant à diminuer les écarts constatés entre femmes et hommes.